



*Ville d'Enghien-les-Bains*

VAL D'OISE

*Cité Thermale*

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2022-19-11**

**Séance du 6 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre à 19h08, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Date de convocation :	6 octobre 2022
Fin du Conseil :	20h35

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoint au Maire, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Paul AÏSS, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS (arrivée à 20h11), Véronique DURK, Clément MOUSSY, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Sophie MALEY (arrivée à 19h14), Conseillers municipaux

### **ÉTAIENT REPRESENTÉS :**

Sylvie NOACHOVITCH donne pouvoir à Eric BASSOT  
Patrice MANFREDI donne pouvoir à Marc ANTAO  
Albert KALADJIAN donne pouvoir à Pathé SEGNANE  
Julia DELESCHAUD-RENAULT donne pouvoir à Véronique FERIEN  
Aurélie MARTINEZ donne pouvoir à Sophie MERCHAT  
Yaël SOUSSAN donne pouvoir à Laurence ROBBE  
Maxime DURIER donne pouvoir à M Le Maire  
Anne-Estelle LHOTE donne pouvoir à Dominique CHARLET

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Grégoire PENAIRE  
Pauline BIDAUD

**SECRETARE DE SEANCE : Linda LAVOIX**

oooooooooooooooo

**OBJET : Autorisation de versement de la subvention sollicitée par la Commune auprès de la Région Ile de France pour le projet « Se raconter » avec le lycée Gustave Monod**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des membres des commissions culture, évènementiel, vie associative et jumelage et finances, patrimoine et travaux, réunis respectivement en séances les 27 et 29 septembre 2022.

**Considérant**, que la ville d'Enghien-les-Bains, pour son Centre des arts, est subventionnée à hauteur de 7 000,00€ par la Région Ile-de-France, dans le cadre du projet « Se raconter- la narration, l'autobiographie, à travers la musique, la danse, la vidéo et l'écriture » mené avec le Lycée Gustave Monod et la compagnie Echos Tangibles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**DECIDE :** de l'acceptation du versement de la subvention d'un montant de 7 000,00 € pour le Centre des arts en provenance de la Région Ile de France,

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en sous-préfecture  
et de la publication le

**11 OCT. 2022**

Pour le Maire, par délégation  
Le Directeur Général des Services

Laurent GUIDI

**Le Maire**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**du Conseil départemental du Val d'Oise**

*Philippe SUEUR*  
**Philippe SUEUR** ✽



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Publié sur le site Internet de la Ville le, **12 OCT. 2022**